



MIGRATION, COVID-19 ET UN NOUVEAU CONTRAT SOCIAL

Mardi 1er juin 2021, 15h CEST

POINTS D'ACTION

- **Besoin d'un contrat social**

De nombreuses personnes ont perdu leur emploi ou ont davantage besoin d'un soutien lié à l'emploi. Ils ne sont protégés par aucun type de filet de sécurité sociale et, par conséquent, ils sont devenus fortement dépendants de leur emploi, et, en conséquence, ils deviennent plus vulnérables à l'exploitation. Il semble que «la vulnérabilité est construite pour limiter les choix des gens». Il est nécessaire de reconnaître les structures du pouvoir et la place des travailleur.euse.s migrant.e.s. Les gouvernements doivent s'écarter du système de contrôle de l'immigration.

- **Besoin d'une protection sociale**

Il est nécessaire de mettre en place une «protection sociale mondiale pour les migrant.e.s» et de pousser vers un salaire décent et non un salaire minimum. Le webinaire a réclamé un «nouveau contrat social avec un plancher de garantie universelle du travail», essayant ainsi de garantir des emplois décents à tou.te.s les travailleur.euse.s, avec un salaire minimum vital, une protection sociale universelle, un accès à la justice / recours et des dialogues sociaux.

- **Travailleur.euse.s domestiques migrant.e.s**

Le droit des travailleur.euse.s domestiques migrant.e.s de s'organiser et d'adhérer à des syndicats doit être reconnu, et ils doivent être informés de leurs droits. Les travailleur.euse.s domestiques sont laissés pour compte dans le nouveau contrat social. Des données doivent être collectées sur les pays qui autorisent ou non les travailleur.euse.s migrant.e.s, en particulier les travailleur.euse.s domestiques migrant.e.s, à se syndiquer. Les données devraient être collectées et liées à l'objectif 1 de la MCG. C'est le déficit. La convention sur les travailleur.euse.s domestiques (OIT C189) est peut-être très loin de ce que nous avons prévu.

Les progrès des 11 pays initialement ciblés devraient être évalués, et une évaluation complète de la convention devrait être faite, puisque 10 ans se sont écoulés depuis son adoption. Les travailleur.euse.s domestiques jouent un rôle clé dans la prise en charge des familles. Ils ne devraient pas seulement être considérés comme des travailleur.euse.s essentiels, mais aussi comme des travailleur.euse.s réguliers en vertu du code du travail.

- **Faire face à la migration temporaire liée au travail**

Il existe un régime de migration temporaire par excellence, il est donc impératif de le rendre plus équitable en repensant le paradigme de la migration temporaire liée au travail. Il est nécessaire de réévaluer la migration temporaire liée au travail car ces programmes sont susceptibles d'être fondamentalement défectueux en termes de protection des droits, et il est donc nécessaire de dresser un bilan des programmes de migration temporaire liée au travail.

- **Amplifier la voix des travailleur.euse.s**

Il est nécessaire que les travailleur.euse.s migrant.e.s s'organisent et renforcent leur pouvoir à l'échelle mondiale afin qu'un nouveau mouvement mondial de migrant.e.s puisse être construit. En outre, les travailleur.euse.s domestiques migrant.e.s devraient avoir le droit d'association et la liberté de parole. La nécessité d'une approche multilatérale devrait être pressée avec l'aide des agences multilatérales pour résoudre les problèmes des travailleur.euse.s migrant.e.s. Les travailleur.euse.s migrant.e.s sont considéré.e.s comme des bénéficiaires et non comme une force.

- **Fonds d'indemnisation**

Le non-paiement des salaires est un vol. Les gouvernements devraient proposer un fonds d'indemnisation et payer ce qui est dû aux es travailleur.euse.s dont le salaire n'a pas été payé à partir de ce fonds. Les entreprises devraient contribuer au fonds, et des sanctions devraient être imposées à celles qui ne paient pas leurs travailleur.euse.s. L'état de droit doit être considéré d'une nouvelle manière. Un nouveau contrat social demande un nouvel investissement.

- **Recommandations politiques orientées vers l'action**

Il est nécessaire de disposer de données susceptibles de fournir des détails sur les pays qui autorisent les travailleur.euse.s migrant.e.s à adhérer à des syndicats afin que des pressions puissent être exercées sur les pays qui les négligent depuis si longtemps.

En l'absence de dialogue social, il est nécessaire de mettre en place un "contrat social" impliquant non seulement les gouvernements et les employeurs, mais également les organisations de migrant.e.s et les OSC dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des programmes de migration, impliquant ainsi ces parties prenantes dans l'élaboration de ces politiques.

Il est nécessaire de mettre en œuvre des mesures d'urgence, telles qu'une norme temporaire d'urgence, à mettre en place pour protéger les travailleur.euse.s pendant la pandémie. Les travailleur.euse.s migrant.e.s sont considéré.e.s comme des bénéficiaires et non comme une force. Par conséquent, il est nécessaire que les travailleur.euse.s migrant.e.s s'organisent et renforcent leur pouvoir à l'échelle mondiale afin qu'un nouveau mouvement mondial de migrant.e.s puisse être construit.

De plus, nous devons plaider pour un modèle de migration liée au travail basé sur un système de valeurs qui donne la priorité aux expériences, aux voix et à la dignité des travailleur.euse.s migrant.e.s.

- **Changer les récits**

Le «récit de l'inclusion» doit être priorisé. Des problèmes tels que les bas salaires menant à des tensions sociales, où les migrant.e.s sont accusés de voler des emplois doivent être résolus.